



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°2023/1202

Le Directeur

Objet : Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal MARTIN, Directeur du Centre Hospitalier Henri Ey

Le Directeur,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la Loi 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

VU l'arrêté du Centre National de Gestion du 21 février 2023 nommant Monsieur Pascal MARTIN directeur du centre hospitalier Henri Ey de Bonneval à compter du 1^{er} mars 2023,

CONSIDERANT l'organigramme de l'établissement,

CONSIDÉRANT les nécessités de fonctionnement du service public hospitalier,

DECIDE :

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal MARTIN, Directeur du Centre Hospitalier Henri EY, délégation est donnée à Madame Michelle BRONNER, Directrice adjointe, à l'effet de signer les actes de gestion courante et notamment ceux permettant la continuité des soins médicaux et paramédicaux, à l'exception des décisions de recrutement et des conventions de mise à disposition, dans la limite des attributions du Directeur du Centre Hospitalier Henri EY tous actes relevant de la compétence de ce dernier.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal MARTIN, Directeur du Centre Hospitalier Henri EY et de Madame Michelle BRONNER, Directrice adjointe, la délégation est donnée à Monsieur Fabien AUMEUNIER, Directeur adjoint.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal MARTIN, Directeur du Centre Hospitalier Henri EY, de Madame Michelle BRONNER, Directrice adjointe et de Monsieur Fabien AUMEUNIER, Directeur adjoint, la délégation est donnée à Monsieur Denis LASSERRE, Directeur adjoint.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal MARTIN, Directeur du Centre Hospitalier Henri EY, de Madame Michelle BRONNER, Directrice adjointe, de Monsieur Fabien AUMEUNIER, Directeur adjoint et de Monsieur Denis LASSERRE, directeur adjoint, la délégation est donnée à Madame Tourya BENTALHA, Directrice adjointe.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal MARTIN, Directeur du Centre Hospitalier Henri EY, de Madame Michelle BRONNER, Directrice adjointe, de Monsieur Fabien AUMEUNIER, Directeur adjoint, de Monsieur Denis LASSERRE, directeur adjoint et de Madame Tourya BENTALHA, Directrice adjointe, la délégation est donnée à Madame Alice GUYONNET, Directrice adjointe.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal MARTIN, Directeur du Centre Hospitalier Henri EY, de Madame Michelle BRONNER, Directrice adjointe, de Monsieur Fabien AUMEUNIER, Directeur adjoint, de Monsieur Denis LASSERRE, directeur adjoint, de madame Tourya BENTALHA, Directrice adjointe et de Madame Alice GUYONNET, la délégation est donnée à Monsieur Philippe LASTENNET, Directeur des soins.

Article 7

La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur.

Article 8

Le délégataire a l'obligation d'en tenir informé le Directeur dans les meilleurs délais.

Article 4

Cette délégation prendra effet à compter du 17 juillet 2023

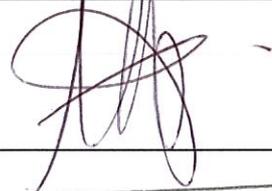
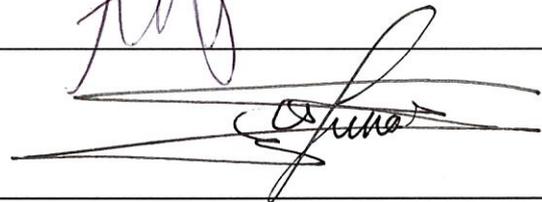
Fait à Bonneval
Le 13 juillet 2023



Le Directeur,

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the printed name "Pascal MARTIN".

Pascal MARTIN

		Signatures
1	BRONNER Michelle	
2	AUMEUNIER Fabien	
3	LASSERRE Denis	
4	BENTALHA Tourya	
5	GUYONNET Alice	
6	LASTENNET Philippe	

Destinataires :

- Préfecture (Registre des actes administratifs)
- Trésorerie Hospitalière
- DD28
- M Aumeunier
- Mme Bentalha
- Mme Bronner
- Mme Guyonnet
- M Lasserre
- M Lastennet

- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossier)
- Direction

